



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Le conseil d'administration du Rando Évasion Sanguinet s'est réuni le **15 février 2018** à 18 heures à l'espace gemme.

Étaient présents : Manuel Pascual, Pierre Dapot, Michel Dénéchaud, Bernard Dupont, Yves Gabas , Gérard Lecourt, Jean-Claude Laffargue et Martine Damiani (invitée).

Ordre du jour :

Adoption du compte-rendu du dernier CA, adoption du compte-rendu de la commission rando gourmande du 16/11, point sur la sortie de juin, point financier, remplacement du responsable la commission matériel, point sur les adhésions, rando gourmande, repas du 17 février, modification du règlement intérieur, travaux dans local de l'association, travaux sentiers, compte-rendu de la réunion sur le chemin de la gourgue, création d'une commission repas, divers.

Président de séance : Manuel Pascual – Secrétaire de séance : Jean-Claude Laffargue

Le quorum étant atteint et tous les membres ayant signé la feuille de présence, le Président ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu du dernier CA

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité. :

Adoption du compte-rendu de la dernière commission rando gourmande

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Point sur la sortie de juin

A ce jour, 22 personnes se sont inscrites à ce voyage de fin d'année. Un acompte de 930 euros a été versé pour l'hébergement. Les véhicules sont réservés. Manuel se renseigne pour obtenir éventuellement le prêt du minibus mis à disposition du rugby par l'association des commerçants.

Point financier

Les avoirs de l'association s'élèvent à 1685 € sur le compte courant et à 2053,39 € sur le livret

Remplacement du responsable la commission matériel

Michel Dénéchaud a souhaité quitter ses fonctions à la présidence de la commission matériel. Le Président présente la candidature de Philippe Lacouture pour le remplacer. Accord du CA à l'unanimité.

Rando gourmande

Un fichier des participants à la dernière édition a été créé. Les vœux de l'association leurs ont été transmis en début d'année.

La direction du Cress est d'accord pour projeter un film sur ses activités.

Les contrats d'animation sont signés. Un forfait de 51,49 € a été négocié avec la SACEM.

Les conventions avec les partenaires sont à la signature.

Les mairies du canton sollicitées pour un prêt de tentes supplémentaires ont répondu négativement.

Les informations et bulletins d'inscription seront en ligne le 1er mars.

Des affiches et des flyers seront demandés au Crédit Agricole 2500 A5 - 30 affiches A4 et 20 affiches A3. La distribution de flyers sur voitures sera limitée aux marchés de Parentis, Biscarrosse, Sanguinet et Salles.

Bernard Dupont et Jean-Claude Laffargue auront en charge la gestion des inscriptions. Les inscriptions seront réputées closes vers 550 participants sachant que les inscriptions continueront à affluer. L'objectif est de ne pas dépasser les 650 participants. Les inscriptions de dernière minute seront soumises à l'acceptation du Président.

700 gobelets avec logos des partenaires seront achetés pour un montant de 1063,20 euros. Ils sont réservés en priorité aux participants.



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Le dossier de sécurité est à déposer en mairie et non plus à la préfecture. La réunion est prévue le 23 février à 10h30. Les besoins en bénévoles seront évalués par stand étant entendu que qu'il faudra attendre de connaître le nombre de bénévoles réels avant de les affecter définitivement.

Création d'une commission repas

Michel Dénéchaud et Pierre Dapot souhaitent la création d'une commission « restauration » chargée de l'établissement des menus, de l'évaluation des coûts (denrées, consommables, boissons, etc...), de la logistique, etc...

Gérard Lecourt estime dangereux pour une association à vocation sociale de créer une commission spécifique pour une activité essentiellement à but lucratif. Il rappelle que la commission « calendrier et activités » est chargée d'organiser toutes les manifestations annuelles ou ponctuelles définies par le CA. Au sein de cette commission, une sous-commission pourrait se voir confier la responsabilité d'organiser les repas.

Le Président précise que la mission de cette sous-commission doit être, au préalable, précisément définie.

Repas du 17 février 2018

Michel Dénéchaud et Pierre Dapot présentent le menu prévu : apéritif copieux (huîtres, crevettes, etc...), cassoulet et pâtisserie en dessert pour un prix de revient et de vente de 10 €. Le RES prévoit une participation de 50 € pour le vin. Pour Pierre Dapot, l'argent sur la carte Intermarché devrait suffire.

Menu du repas de la rando gourmande

Apéro : verre de vin blanc sec avec crevettes sautées persillées

Entrée : moules à la plancha avec vins blanc et rosé

Plat principal : faux filets, frites

Fromage : 2 variétés

Dessert : croustade

Pour un coût de 14€ par repas, ce prix est excessif et doit être affiné. L'objectif étant, compte tenu de l'évolution normale du coût des matières premières, de tendre vers une augmentation modérée de cette ligne budgétaire.

Modification du règlement intérieur

Le Président propose de modifier l'article 5 du Règlement Intérieur ainsi que suit :

« L'association peut prendre à sa charge partiellement ou en totalité les frais de déplacements(location de véhicules, frais de carburant, péage. En tout état de cause l'information sera portée à la connaissance avant la sortie.

L'utilisation d'un véhicule personnel est laissée à l'appréciation du bureau de l'association. Si l'accord est donné, les frais de déplacements sont à la charge de l'association.

Dans le cas de l'utilisation d'un véhicule personnel en dehors de l'accord du bureau, aucun frais n'est pris en compte.

Dès lors que les adhérents de l'association s'inscrivent à la sortie, ils sont sous la responsabilité de l'association pour tout le déplacement et pour toutes les activités proposées.

Si une ou des personnes souhaitent , durant le séjour, s'affranchir du programme du séjour, elle(s) dégagent l'entière responsabilité de l'association et ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais engagés dans le cadre des activités qu'elles y participent ou pas.

Pour les sorties de plusieurs jours où l'association doit avancer des frais de réservation, il est demandé ~~un acompte~~ le règlement de la totalité des frais connus en plusieurs chèques étalés dans le temps.

Un complément pourra être demandé suivant les frais engagés sur place et en accord avec les participants.

Ces ~~acompte~~ versements ne sont pas remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure à l'appréciation du conseil d'administration). Si une personne se désiste, elle doit trouver un remplaçant ».

Le CA approuve cette modification à l'unanimité.



Association Rando Evasion Sanguinet
Déclarée à la Préfecture des Landes le 22 août 2016
sous le n°w402004605
Siret n° 822 513 313 00012

Travaux dans local de l'association

Le local à coté du presbytère a officiellement été mis à disposition du RES, à condition de remettre un double des clés et de n'y entreposer aucun objet de valeur ou susceptible de représenter un danger.
Il doit être nettoyé. Le sol doit être aménagé.

Travaux sentiers

La traversée du marais doit être protégée par un garde-fou.

Compte-rendu de la réunion avec la mairie sur les chemins de randonnée.

En réponse à une demande de la mairie, le projet de circuit du chemin de la Gourgue susceptible d'être inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été déposé auprès de Madame Barata . Celle-ci nous a informé que le dossier a été transmis, pour instruction, aux services du département.

Calendrier des marches du 1er trimestre 2018

Le Président propose une réunion spécifique le 15 mars à 17 heures juste avant le prochain CA programmé à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures..

Le président
Manuel Pascual

Le secrétaire
Jean-Claude Laffargue